



EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU COMITE
DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL DE LA MARTINIQUE

Séance de **Vendredi 10 Mars 2017**

OBJET: Désignation des représentants des sections spécialisées du Comité d'Orientation Stratégique et de Développement Agricole (COSDA)

Président Monsieur Louis BOUTRIN
Secrétaire de séance..... Monsieur Lucien ADENET

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT et le 10 Mars, les Membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis sur convocation du Président, à 14h30, à l'hôtel de l'Assemblée de la Collectivité Territoriale de Martinique, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Adoption du Procès-Verbal de la séance du 9 Décembre 2016
- Finances**
2. Débat sur les Orientations Budgétaires 2017
3. Compte Administratif 2016
4. Compte de Gestion 2016
5. Affectation du résultat 2016
6. Accord-cadre RNF/PNM pour le congrès des Réserves
7. Avenant à la convention de gestion des Réserves
8. Convention avec le Comité des Œuvres Sociales du PNM – Cadeaux de fin d'année 2016
- Ressources Humaines**
9. Transformation et création de postes
10. Questions diverses

Nombre de membres : Délégués : 53
Présents : 27
Pouvoirs : 4
Absents, excusés : 22

Etaient présents :

CTM : MM. L. BOUTRIN, D. LOUIS-REGIS, L. ADENET, B. BIROTA & MMES M-F. TOUL, K. BERNABE, J. PETIT-DULYS
Communes : - Membres titulaires :Mme J. DULAC (Anses d'Arlet), Mme M-A. REGINA (Basse-Pointe),M. H. AVININ (Bellefontaine),M.T.MARECHAL (Case-Pilote),Mme S. SIMBA (Diamant), Mme N. LAGIER (François), Mme N. LITTRE (Gros-Morne), Mme V. MATIME (Marigot), M. C. DACHIR (Marin), M. A. DESLANCES (Rivière-Salée),Mme. J. DIALLO (St-Esprit), M. A. THEODOSE (Ste-Anne), M. W.LOUIS-SIDNEY (Ste-Luce), Mme P. SIMONIN (Ste-Marie), M. C. PALIN (Trinité), M. R. RENE-CORAIL (Trois-Ilets), M. R. LASSOURCE (Vauclin).
-Membres suppléants : M. G. CANTINOL (Rivière-Pilote), représente M. J. FELICIE
Communautés de communes – Membres titulaires: MM. N. MONSTIN (CAP NORD), J. LERIGAB (CACEM).

Ont donné procuration :

CTM : M. G. COUTURIER à M. BIROTA – M. R. MARTINE à M. L. ADENET – Mme M. PLANTIN à M. LOUIS-REGIS
Communes : M. E. CHEMIN (Grand-Rivière) à Mme N. LITTRE (Gros-Morne)

Etaient absents (titulaires) :

CTM : Mmes M-L. LESDEMA, C. BAURAS & MM. F. LORDINOT, C-A. MENCE, D. ZOBDA, F. CATHERINE.
Communes : Mme L. BESUBE (Ajoupa-Bouillon), M. G. MONSTIN (Carbet), Mme F. EDWIDGES (Ducos), Mme S. BOURGEOIS (Fds St Denis), M. P. HONORE (FdeF), M. A-E. RANGOM (Lamentin), M. O. JEAN-DENIS (Lorrain), Mme A-L. VARACAVOUDIN (Macouba), M. H. DAGISTE (Morne-Rouge), Mme K. SALIBERT (Morne-Vert), M. J-G. GABRIEL (Prêcheur), Mme R. ROBAR (St-Joseph), M. G. CHAUVET(Schoelcher),

Excusés : MM. MARTHELY (Robert), M. J. ESPARTERO (St-Pierre),
Communautés de communes : M. J. PANCRATE (CAESM).

Assistaient à la réunion : M. G-A. MORAVIE, Trésorier du Syndicat Mixte du PNM
M. R. BRITHMER, DGS du PNM et ses collaborateurs



Le Comité du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de la Martinique :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales aux articles 2311-1 et suivants,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 10 février 2005 approuvant les nouveaux statuts du SM/PNRM,
Vu le décret n°2012-1184 du 23 Octobre 2012 approuvant la charte révisée du Parc naturel régional de la Martinique,
Vu l'extrait de délibération n°16-04 en date du 17 Février 2016 portant élection du Président et des membres du Syndicat Mixte du PNRM,

Considérant la demande de la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt par courrier en date du 6 Février 2017, afin de désigner des représentants au sein de deux sections du COSDA, à savoir :

- Un titulaire et un suppléant pour la section « Economie et structures agricoles »
- Un titulaire et un suppléant pour la section « Agro-écologie et écophyto »,

Considérant la nécessité pour le PNM d'émettre un avis sur les projets d'actes réglementaires et individuels en matière de structures agricoles, d'aides aux exploitants, aux exploitations, aux cultures et aux modes de production,

Après avoir entendu le rapport du Président et en avoir délibéré,

Le Comité Syndical

Article 1

Désigne à l'unanimité des membres présents et représentés, ses représentants comme suit :

Section	Titulaire	Suppléant
« Economie et structure agricoles »	Madame Nadiège LITRE	Monsieur Denis LOUIS-REGIS
« Agricole-écologie et écophyto »		

Article 2

La présente délibération sera transmise au Représentant de l'Etat et inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte du PNM.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le 10 mars 2017

Le Président,

Louis BOUTRIN

